



## Vente forcée d'un bien en succession

-----  
Par ROSA

Bonjour, Madame, Monsieur

Mon mari est décédé récemment, nous étions propriétaire de la maison familiale, pas de liquidité, et il avait fait un testament me nommant légataire universelle avec attribution du patrimoine.

J'ai 6 enfants issus de cette union, et pas d'autres héritiers. Un d'entre eux, refuse ce testament et préfère rester dans l'indivision.

Le Notaire me dit que j'ai donc 5/8 et mes enfants 3/8 (plus l'usufruit)

Je désire vendre cette maison, car âgée de 88 ans et depuis une année à mobilité réduite, ma maison n'est pas adaptée à mon handicap, et je désire vivre le reste de ma vie décemment.

La vente de ce bien me permettra en récupérant mes parts de me loger et de vivre correctement.

4 de mes enfants sont d'accord avec moi pour vendre et 2 s'y opposent. Quels sont mes droits? Puis-je saisir rapidement au vu de mon âge la justice en totalisant 75 % avec mes enfants?

Merci infiniment

Bonne journée